



**CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT**  
NOUVELLE CALEDONIE



# Résumé non technique - Etude d'impact environnemental

Aménagement du lotissement Les Œillets – Rivière Salée

Les Œillets

Commune de Nouméa

2021 CAPSE 40-01\_RNT rev2

Mai 2023

*Dossier au titre de la réglementation du code de L'Environnement de la province Sud*



## **CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT**


3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

Page 1

***Ce document et les informations qu'il contient sont confidentiels.  
Il ne peut en aucun cas être diffusé à des tiers sans l'accord préalable de la société.***

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Œilletts – Rivière Salée – FSH</b>	

**Titre :** Résumé non Technique de l'Etude d'impact environnement pour l'aménagement du lotissement CESAR, Les Oeilletts – Rivière Salée, commune de Nouméa

**Demandeur :** FSH

**Destinataire(s) :** DDDT

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev 2	10/05/23	C.V	C.D	C.D	J.A	Commentaires DDDT
Rev 1	08/03/23	C.V	C.D	C.D	J.A	Commentaires DDDT
Rev 0	20/09/22	C.V	C.D	C.D	J.A	Etablissement
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Rédaction</b>	<b>Vérification</b>	<b>Approbation</b>	<b>Approbation client</b>	<b>Commentaires</b>


Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.


Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</small> <small>NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	

## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE I : RESUME NON TECHNIQUE</b> .....	<b>5</b>
1. CONTEXTE .....	5
2. ETAT INITIAL .....	5
3. ETUDE DES IMPACTS .....	7
3.1. <i>Evaluation des impacts</i> .....	7
3.2. <i>Coûts des mesures</i> .....	17

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Œillets – Rivière Salée – FSH</b>	

## AVANT PROPOS

L'objet de cette présente étude concerne la mise en place d'un projet d'aménagement d'un lotissement résidentiel, dénommé Les Œillets, sur un site d'environ 1 ha 88a, section Rivière Salée, commune de Nouméa.


Du fait de son emprise, le projet est assujéti à la réalisation d'une étude d'impact environnemental au titre du code de l'Environnement de la province Sud (cf. article 431-2 et 240-1) :

1. Est soumis à la demande d'autorisation préalable, le défrichement des terrains situés :
  - a. Sur les pentes supérieures ou égales à 30°,
2. Est soumis à la demande de dérogation relative aux espèces protégées conformément à l'article 240-01.

Le présent document présente l'étude d'impact environnemental établie conformément au code de l'environnement de la province Sud, titre III, article 130-4, 431-2 et 240-1.

**L'étude d'impact environnemental a été rédigée sur la base des informations disponibles et seront susceptibles d'évoluer.**

Le présent document est le résumé non technique de l'étude d'impact du projet d'aménagement cité ci-dessus.

	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	Aménagement du lotissement Les Œillets – Rivière Salée – FSH	

# PARTIE I : RESUME NON TECHNIQUE

## 1. CONTEXTE

<b>Objet du dossier</b>	Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental pour le projet d'aménagement du lotissement Les Œillets, à Rivière Salée, commune de Nouméa.						
<b>Présentation et justification du projet</b>	<p>Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement de 14 lots viabilisées et 28 logements.</p> <p>Le projet s'inscrit dans l'engagement actuelle de la Ville de Nouméa du développement de son parc d'habitats résidentiels. La création de lotissements correspond en effet à un besoin en corrélation avec l'évolution démographique de la population du Grand Nouméa.</p>						
<b>Localisation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de lot</th> <th>NIC</th> <th>Surface cadastrale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>324</td> <td>448219-2022</td> <td>1 Ha 88a 09ca</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de lot	NIC	Surface cadastrale	324	448219-2022	1 Ha 88a 09ca
Numéro de lot	NIC	Surface cadastrale					
324	448219-2022	1 Ha 88a 09ca					
<b>Description</b>	Etude d'impact environnemental au titre du code de l'environnement de la province Sud pour le projet d'aménagement du lotissement Les Œillets, sur la commune de Nouméa.						

## 2. ETAT INITIAL

<b>Milieu physique</b>	<p><u>Milieu terrestre</u></p> <p>Qualité de l'air moyenne de par la localisation du projet des voies de circulation au sein des lotissements alentours, pouvant avoir un fort trafic aux heures de pointe.</p> <p>Le site est situé sur une zone à topographie forte avec des pentes supérieures à 30°. La géologie du site est composée de flysch grés-carbonaté indifférencié de l'Eocène (e5-6<sup>3</sup>), avec un potentiel d'érodabilité moyen.</p> <p>Le site ne comporte pas de cours d'eau appartenant au domaine public fluvial.</p> <p>Le site ne comporte pas de zones inondables.</p>
<b>Milieu naturel</b>	<p><u>Flore</u></p> <p>Terrain constitué 3 faciès végétales différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une prairie à Niaoulis dans le cirque jouxtant l'école,</li> <li>- Une prairie non arborée et entretenu au niveau des plateaux supérieurs,</li> <li>- Une zone de végétation EEV (Espèces Envahissantes Végétales) sur les flancs en arrière des villas riveraines.</li> </ul> <p>Des arbres remarquables ont été identifiés sur le site, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pin colonnaire (4)</li> <li>- Cycas seemanii (1)</li> <li>- Kaori (2)</li> </ul> <p><u>Faune</u></p> <p>Pas d'expertise faunistique réalisée, absence de faune observée lors de la visite de site.</p>
<b>Milieu humain</b>	<u>Occupation du sol</u>

Le site est composé d'une végétation classée comme « espaces verts artificialisés, non agricoles ». Celui-ci est entouré d'un tissu urbain continu et à proximité un zone dite « industrielle ou commerciale » correspondant notamment à un lycée et un centre médico-social.

Les ERP suivants sont situés à proximité du site d'étude :

- Centre Médico-social de Rivière Salée : 345 m
- Lycée Pédro Attiti: 230 m
- Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours : 100m
- Collège de Rivière Salée : 300m
- École maternelle publique les Oeillets : jouxtant le projet.

Bruits liés à la circulation du lotissement. Pas de lumières sur site, ambiance lumineuse provenant des habitations alentours et des phares de voitures circulant de nuit.

#### Risques technologiques

Pas d'installation ICPE située à proximité directe du site.

Site situé sur une butte, fortement visible depuis les habitations alentours.

#### Risques sanitaires


Un rapport de mission de repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition totale de bâtiment a été réalisé en mars 2021. Cette étude démontre que les bâtiments existants ne sont pas amiantés. Aucune trace d'amiante n'est donc présente dans les dalles bétons restants aujourd'hui sur site du projet.

#### Réseau viaire

La zone d'implantation du projet est accessible depuis la rue Berard au sud et par la rue Eugène Mamelin au nord.

Ces voies sont principalement empruntées par les résidents du quartier de Rivière Salée, notamment dans le cadre des déplacements pendulaires. C'est pourquoi le flux routier le plus important correspond aux heures de pointes quotidiennes.


Le réseau viaire au sein du quartier de Rivière Salée est moyen.

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH	

### 3. ETUDE DES IMPACTS


#### 3.1. EVALUATION DES IMPACTS

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
Qualité de l'air	<p><b>Chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gaz d'échappement des véhicules et engins travaillant sur site ;</li> <li>- Les gaz de combustion des groupes électrogènes potentiellement nécessaires ;</li> <li>- Les poussières émises par les travaux de terrassement et la circulation des engins ;</li> <li>- Les poussières émises par les travaux généraux (opération de meulage, tronçonnage, etc.).</li> </ul>		<p><b>Chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'échappement des gaz de combustion ne comportera aucune obstruction risquant de gêner la diffusion des effluents gazeux ;</li> <li>- Les engins doivent être entretenus et contrôlés très régulièrement, répondant aux normes en vigueur en matière d'émissions de gaz de combustion ;</li> <li>- Arrosage pour limiter les émissions de poussières ;</li> <li>- Réduction de vitesse pour limiter les émissions de poussières ;</li> <li>- Limiter le nombre de groupes électrogènes sur site.</li> </ul> <p>Des mesures constructives seront effectuées afin de limiter les impacts de démolition.</p> <p>Mesures constructives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériaux triés et acheminés vers filières de traitement adaptés,</li> <li>- Gravats enlevés dès le début des travaux jusqu'à la fin des travaux,</li> </ul>		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire


 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
			- Arrosage du site pour limiter les poussières.		
	<b>Exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rejets atmosphériques induits par la réalisation du projet seront les gaz d'échappement des véhicules personnels des futurs habitants du lotissement (15 lots avec un potentiel de 28 logements, estimation haute de 56 véhicules, à raison de 2 véhicules par logement).</li> </ul>		<b>Exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones de voirie seront revêtues, évitant ainsi l'envol de poussières engendré par la circulation.</li> <li>- Limitation de la vitesse au sein du lotissement ;</li> <li>- Mise en place d'un plan de circulation pour une fluidité optimale, afin de réduire les phases d'arrêt et de démarrage.</li> </ul>		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire
<b>Gestion des eaux</b>	<b>Chantier</b> <p>Le chantier induit la manipulation de produits polluants tels que les laitances de béton et les produits bitumineux. Ces rejets peuvent être source de pollution pour les milieux naturels alentours, notamment dans les réseaux de récupération des eaux pluviales du quartier.</p> <p>Un risque de pollution est également possible de par des fuites de fluide des engins (essence, huile, etc.), des abandons de déchets, des eaux de nettoyage souillées, des eaux domestiques non traitées.</p>		<b>Chantier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des sanitaires de chantier temporaires seront installés pour le personnel, en quantité suffisante et régulièrement entretenus ;</li> <li>- Le stockage d'hydrocarbure est fortement déconseillé.</li> <li>- Les tas de produits bitumineux sont proscrits sur le chantier ;</li> <li>- Les nettoyages des bétonnières réalisés sur une zone délimitée avec une fosse de décantation équipée d'un géotextile. Aucun rejet de laitances de béton dans le milieu naturel n'est admis sur site (ou à proximité) ;</li> </ul>		Aucune mesure de compensation nécessaire




 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	


MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des kits antipollution devront être présents dans chaque gros engin de chantier. Les entreprises participant à la phase chantier s'assureront que leurs employés savent utiliser ces kits ;</li> <li>- Les déchets (même en faible quantité) devront être stockés dans une benne ou poubelle afin de limiter les abandons et envoi. Les déchets dangereux doivent être triés à part ;</li> <li>- Plusieurs fosses provisoires (3) seront mises en place sur la parcelle afin d'éviter l'apport de fines dans le milieu naturel.</li> </ul>		
<b>Gestion des eaux</b>	<p><b>Exploitation</b></p> <p>Les eaux des toitures des villas seront raccordées aux boîtes de branchement situées dans les servitudes privées d'assainissement en fond de lot. Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées par des caniveaux / bordures puis collectés par des regards à grille.</p> <p>Des noues seront réalisées dans les servitudes privées d'assainissement afin de capter les eaux de ruissellements.</p> <p>L'assainissement du quartier est de type séparatif. Chaque logement disposera d'un bac à graisse implantés à proximité immédiate des bâtiments.</p> <p>Après traitement, les eaux usées seront dirigées vers le réseau d'assainissement situé dans les servitudes d'assainissement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la topographie naturelle ;</li> <li>- Implantation des voiries et des lots en respectant la topographie naturelle ;</li> <li>- Définition d'un plan de terrassement : absence d'ouvrages de relèvement, privilégier des pentes douces, permettant de conserver les écoulements naturels et favorisation de l'infiltration des eaux pluviales ;</li> <li>- Eaux de ruissellement collectés et acheminés vers 4 exutoires principaux ;</li> <li>- Eaux usées récupérées sur les regards de branchement et traitées à la STEP de Rivière Salée.</li> </ul>		Aucune mesure de compensation nécessaire

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	


MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
<b>Topographie</b>	<p><b>Chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet défini pour limiter les impacts du projet sur la topographie ;</li> <li>- Les mouvements de terre seront limités à des terrassements ponctuels ;</li> <li>- Implantation des futures constructions en parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveaux afin de garantir l'intégration paysagères des bâtiments.</li> </ul>		<p><b>Chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opérations de déblaiement seront limitées au strict nécessaire ;</li> <li>- Les opérations de terrassement seront planifiées en dehors de la saison pluvieuse dans la mesure du possible ;</li> <li>- Les zones mises à nu seront rapidement revêtues ou construites. Si cela n'est pas possible, elles seront compactées pour limiter la pollution de l'air (poussières) ou des eaux de ruissellement ;</li> <li>- Les déblais excédentaires au projet seront mis à disposition des projets à proximité dans un premier temps. Si aucun projet n'est intéressé par le ré-usage de ces matériaux, ils seront évacués vers le site autorisé de la plateforme de Koutio-Kouéta pour la gestion des déchets inertes.</li> </ul>		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	


MILIEU NATUREL					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	<p><b><u>Chantier et exploitation</u></b></p> <p>Surface de terrassement d'environ 12 161 m<sup>2</sup> impactant une savane à Niaoulis, une zone arborée dense et une surface herbacée secondarisée.</p> <p>Les incidences indirectes des travaux sur la végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de poussière,</li> <li>- Rejets d'effluents pollués lors de la phase chantier,</li> <li>- Erosion,</li> <li>- Mauvaise gestion des déchets.</li> </ul>		<p><b><u>Chantier et exploitation</u></b></p> <p>Les mesures de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux », « Qualité de l'air » et « Topographie » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la végétation à proximité du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les limites des zones à défricher seront balisées avant tout travail de défrichement pour s'assurer de leur préservation ;</li> <li>- Un arrosage des zones de travail par temps sec sera mis en place dès que de besoin pour limiter l'envol de poussières vers la flore jouxtant la zone de défrichement ;</li> </ul>		<p>La surface totale de replantation concerne 2 003 m<sup>2</sup>. Dans le contexte particulier de la zone, une compensation directe sur site n'est pas possible. En effet, une fois le projet réalisé, aucune surface ne sera disponible pour accueillir les 2003 m<sup>2</sup> de compensation sur la zone d'étude.</p> <p>La compensation est prévue sur la parcelle cadastrale numéro SN sur la commune de Nouméa.</p>
Faune	<p><b><u>Chantier/ Exploitation</u></b></p> <p>Les sources indirectes d'impacts sur les populations aviaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'émission de bruit et de vibration ;</li> <li>- Les nuisances lumineuses ;</li> <li>- L'occupation de zones à proximité par l'Homme.</li> </ul> <p>Le site est déjà situé dans un environnement impacté par des activités anthropiques. La présence d'une zone composée de quartiers résidentiels est une source indirecte d'impact sur la faune présente sur site.</p>		<p><b><u>Chantier/ Exploitation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures de réduction présentées dans les parties « qualité de l'air », « gestion des eaux » et « espaces naturels et flore » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la faune à proximité du site ;</li> <li>- Les travaux seront interdits en période nocturne ;</li> <li>- Les engins de chantier seront à minima conforme à la réglementation en vigueur en termes d'émissions sonores.</li> </ul>		<p>Aucune mesure de compensation et de suivi prévue.</p>

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	


MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Occupation du sol et usages socio-économiques	<p><b><u>Chantier et exploitation</u></b></p> <p>Principales gênes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trafic ;</li> <li>- Bruit ;</li> <li>- Lumières ;</li> <li>- Aspect visuel (paysager).</li> </ul> <p>En phase de chantier, les principales gênes vis-à-vis des utilisations et occupations des alentours seront celles liées au trafic, au bruit, aux poussières, aux lumières etc., ainsi qu'à l'aspect visuel (paysager). Ces incidences sont traitées ultérieurement dans des paragraphes spécifiques.</p> <p>Concernant les servitudes, le projet ne se situe pas dans une servitude aéronautique, ni électrique. Les lignes électriques et les pylônes, éloignés du site ne constituent pas, à priori, une gêne au moment des travaux.</p>		<p><b><u>Chantier et exploitation</u></b></p> <p>Le chantier devra être maintenu propre avec des zones délimitées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stockage des matériaux ;</li> <li>- Le stockage des outils ;</li> <li>- Le stockage des déchets ;</li> <li>- Le nettoyage des outils (nettoyage des bétonnières au niveau d'une fosse équipée d'un géotextile) ;</li> <li>- Si nécessaire, le chantier devra être sécurisé afin d'éviter tout acte de malveillance.</li> </ul>		Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	


MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Trafic routier	<b><u>Chantier</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approvisionnement des matériaux nécessaires à la viabilisation des terrains,</li> <li>- La collecte des déchets (camions spécialisés),</li> <li>- L'approvisionnement en matériaux et la construction des infrastructures,</li> <li>- Le déplacement des ouvriers et camions.</li> </ul>		<b><u>Chantier</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité.</li> <li>- Des panneaux de signalisation indiquant le chantier (avec la référence du permis de construire) seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier mais également du lotissement. Une attention particulière sera apportée aux déplacements des engins de chantier dans la zone proche du projet.</li> <li>- Des autorisations de voirie seront demandées à la mairie de manière à optimiser le plan de circulation et les heures de circulation permises aux engins de chantier afin de limiter la gêne sur les autres usagers. Les engins de chantier resteront sur site durant la période des travaux.</li> </ul>		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée
	<b><u>Exploitation</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du trafic lié aux nouvelles habitations.</li> </ul>		<b><u>Exploitation</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lotissement sera accessible par une voie de bouclage permettant 2 accès conformément au PUD, permettant une circulation plus fluide au sein même du lotissement et au niveau des lotissements à proximité immédiate. La voie de bouclage améliorera la circulation de l'ensemble du quartier ;</li> <li>- Une signalisation sera mise en place ;</li> <li>- Les voies d'accès principales seront dimensionnées de manière à pouvoir accueillir le flux attendu.</li> </ul>		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeur	<b>Chantier</b> <i>Sources sonores :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engins de chantier ;</li> <li>- Véhicules lourds ;</li> <li>- Outils de chantier différents chocs de matériaux (chocs métalliques, etc.).</li> </ul> <i>Lumineuses :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de travaux de nuit</li> </ul>		<b>Chantier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises travaillant sur le chantier respecteront les horaires de travail réglementaires, à savoir : du lundi au vendredi entre 6h et 18h ;</li> <li>- Les équipements bruyants (groupe électrogène, compresseurs) seront équipés de capots permettant de limiter les émissions sonores et seront situés à distance des habitations proches dans la mesure du possible ;</li> <li>- Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques...);</li> <li>- Un plan de circulation sur le chantier sera mis en place afin de limiter les manœuvres.</li> </ul>		Aucune mesure de suivi n'est prévue

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	


MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	<p><b>Exploitation</b></p> <p><i>Sonores :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bruit généré par la circulation des véhicules lorsque les lots constructibles seront habités ;</li> <li>- Le bruit émis par les habitants des lots (voix, musique, activités diverses...).</li> </ul> <p><i>Lumineuses :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairages de la voirie ainsi que, dans une moindre mesure, des éclairages intérieurs des logements.</li> </ul>		<p><b>Exploitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éclairages nocturnes des infrastructures projetées devront éviter les éclairages inutiles, ce qui répond également à une logique d'économie financière. Les installations d'éclairage qui seront mises en place devront avoir une luminosité minimale, avec un éclairage LED et l'éclairage devra être dirigé vers le bas, c'est-à-dire axé sur la sécurité des personnes et la circulation en évitant un éclairage vers le ciel (au-delà de l'horizontal) engendrant gaspillage d'énergie et pollution lumineuse.</li> </ul>		

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Cèllets – Rivière Salée – FSH</b>	

### MILIEU HUMAIN

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Paysage	<p><b><u>Chantier et exploitation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux de chantier engendreront des nuisances visuelles temporaires, le chantier étant visible depuis, les lotissements alentours.</li> </ul>		<p><b><u>Chantier et exploitation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon...);</li> <li>- Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectées ;</li> <li>- Des bennes sont mises à disposition pour la collecte des déchets ;</li> <li>- Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée ;</li> </ul>		Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée



 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</small> <small>NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2021-40-01 rev2
	TYPE	Résumé non technique
Titre	<b>Aménagement du lotissement Les Œillets – Rivière Salée – FSH</b>	

### 3.2. COUTS DES MESURES

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)
<b>Déchets</b>	
Location de bennes pour les déchets	10 000 CFP/mois
Mouvements et traitement	10 000 CFP/mois
Sanitaires de chantier	Location : 12 000 F/mois par unité Vidange : 7500 CFP/intervention (vidange et traitement des déchets hors déplacement)
<b>Mesures compensatoires</b>	
Replantation	Pour 2 003 plants Coût par plant estimé : 2500 XPF HT Soit pour 1 plants/m <sup>2</sup> : 5 007 500 XPF HT Hypothèse de 30% de mortalité, soit 600 plants en regarni soit 1 500 000 XPF HT